

A notre fidèle clientèle

Asuel, le 17 septembre 2024

OUVERTURE DECHARGE DTB – LA PETITE MOREE – GLOVELIER

Madame, Monsieur, chers clients,

Après une dizaine d’années de procédure concernant notre projet de décharge de type B sur le site de Glovelier, nous pouvons officiellement vous informer de son ouverture le 23 septembre prochain.

A partir de cette date, vous pourrez donc nous emmener vos matériaux inertes durant les heures d’ouverture de la carrière.

Une annonce de décharge est obligatoire, vous trouverez en pièce jointe le formulaire à remplir et à nous soumettre à votre arrivée sur le site ou préalablement par mail à l’adresse suivante : info@lachatsa.ch. Celle-ci doit être dûment remplie et signée. Elle peut également être téléchargée depuis notre site internet www.lachatsa.ch rubrique « Téléchargements ».

Ci-joint vous trouverez également la liste des matériaux que nous acceptons et ceux non admis.

Concernant le prix de la taxe de reprise, vous trouverez les conditions ci-dessous. Contrairement à la décharge de type A (DTA), il s’agit de prix nets hors TVA et les rabais ne s’appliquent pas sur ce montant:

CHF 53.00 / to	
CHF 5.00 / to	taxe cantonale
CHF 5.00 / to	taxe fédérale OTAS
<hr/>	
CHF 63.00 / to	net

Notre équipe reste bien entendu volontiers à votre disposition pour tout complément d’information si nécessaire.

Nous nous réjouissons de pouvoir vous offrir ce nouveau service qui nous l’espérons, vous sera de la plus grande utilité et vous remercions d’avance de vos apports en matériaux.

Avec nos cordiales salutations.

Meilleures salutations

Lachat SA



Matthieu Comte
Directeur

Annexe : -ment.

Décharge de type B

Déclaration pour déchets de type B

selon annexe 5.2 OLED

Données personnelles	<p>Le maître de l'ouvrage et/ou mandataire certifie les données ci-dessous :</p> <p>Nom</p> <p>Adresse</p> <p>Nom du responsable</p> <p>Téléphone E-mail</p>
----------------------	---

Propriétés des matériaux et du site	<p>Chantier N° de parcelle</p> <p>Adresse chantier</p> <p>Période d'évacuation prévue du au</p> <p>Quantité de livraison prévue env. <input type="checkbox"/> m³ en place <input type="checkbox"/> m³ foisonné <input type="checkbox"/> to</p> <hr/> <p>Type de matériau [code OMoD]</p> <p><input type="checkbox"/> matériaux de démolition non-triés [17 01 07]</p> <p><input type="checkbox"/> plâtre (gravats seul.) [17 08 02]</p> <p><input type="checkbox"/> isolants (type laine de pierre, laine de verre) [17 06 04]</p> <p><input type="checkbox"/> boues (inertes) [01 05 04] / [02 01 01] / [19 13 04] / [19 13 06]</p> <p><input type="checkbox"/> [.....]</p> <hr/> <p>Consistance du matériau</p> <p><input type="checkbox"/> boueux</p> <p><input type="checkbox"/> solide</p> <p><input type="checkbox"/></p>
-------------------------------------	--

Déclaration de déchets pour décharge type B	oui	non
La parcelle (ou une partie) est enregistrée dans le cadastre des sites pollués (CSP).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les analyses pour l'autorisation de mise en décharge du lot de matériaux sont jointes.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La parcelle est un terrain d'entraînement des pompiers ou une borne incendie se trouve in-situ (suspicion PFAS).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La parcelle est un stand de tirs ou une place d'exercices militaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Présence de néophytes (plantes invasives) sur le chantier.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Date..... Signature

Cette déclaration (également pour les petites quantités) doit être transmise 48 heures avant la première livraison à info@lachatsa.ch.

En cas de doute sur les matériaux réceptionnés, nous avons l'obligation d'effectuer des contrôles, au besoin par des analyses. Au cas où des matériaux ne correspondent pas aux critères d'admissibilité, nous nous réservons le droit de les refuser et, cas échéant, de refacturer les analyses ainsi que leur chargement et leur évacuation dans un site approprié aux frais du déclarant. La réclamation d'un éventuel préjudice supplémentaire demeure réservée.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de questions ou si vous avez besoin d'aide : 032 462 03 00

A remplir par Lachat SA	Contrôle matériaux / décision	<p>Lieu de livraison</p> <p><input type="checkbox"/> DTB <input type="checkbox"/></p> <hr/> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Contrôle d'entrée</td> <td style="width: 50%;">Décision</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> visuel <input type="checkbox"/> échantillon, n°</td> <td><input type="checkbox"/> en ordre <input type="checkbox"/> à vérifier/stock provisoire <input type="checkbox"/> refusé</td> </tr> <tr> <td>N° de bulletin</td> <td>Visa remettant</td> </tr> <tr> <td>Date.....</td> <td>Visa opérateur.....</td> </tr> </table>	Contrôle d'entrée	Décision	<input type="checkbox"/> visuel <input type="checkbox"/> échantillon, n°	<input type="checkbox"/> en ordre <input type="checkbox"/> à vérifier/stock provisoire <input type="checkbox"/> refusé	N° de bulletin	Visa remettant	Date.....	Visa opérateur.....
Contrôle d'entrée	Décision									
<input type="checkbox"/> visuel <input type="checkbox"/> échantillon, n°	<input type="checkbox"/> en ordre <input type="checkbox"/> à vérifier/stock provisoire <input type="checkbox"/> refusé									
N° de bulletin	Visa remettant									
Date.....	Visa opérateur.....									

Matériaux admis DTB



Briques, tuiles, céramique, carrelage et grès



Béton



Matériaux bitumineux, max 250 mg/kg HAP jusqu'au 31.12.2027



Plâtre



Matériaux d'excavation et de percement faiblement pollués



Verre plat



Laine de verre et de roche



Autres déchets de chantiers minéraux contenant min. 95% du poids en pierres et éléments analogues



Laitiers d'aciéries de fabrication postérieure à 1989

Matériaux non admis DTB



Plâtre avec roseaux



Isolation non minérale



Carton bitumé



Amiante



Carton et papier



Plastiques



Ferraille



Boue et liquide



Bois et autres matériaux organiques